



Marc
BAYLE

Ensemble, une nouvelle
ambition pour Bandol

NOTRE PROJET DE VILLE



BANDOL
Ambitions

Avec
le soutien
de | les
IR
Républicains



Edito

Madame, Monsieur,

Bandol est une cité fière, à taille humaine, où la convivialité s'est toujours mariée, de la manière la plus heureuse, avec un dynamisme économique remarquable.

Malheureusement, à rebours de cette identité profonde, notre ville se retrouve aujourd'hui gérée avec un mélange de froideur et de manque de vision d'ensemble qui nuisent à son développement et à sa respiration.

Je veux que Bandol renoue avec l'ambition. L'ambition d'une démocratie locale retrouvée, où tous les Bandolais sont invités à écrire eux-mêmes leur avenir, où chacun, quels que soient son quartier, son âge, son activité, est considéré et entendu dans ses préoccupations de tous les jours.

Sécurité renforcée, respect de l'environnement et du littoral, mise sur pied d'une stratégie de développement économique en harmonie avec notre qualité de vie, réinvestissement de tous nos quartiers : tels sont les grands axes du projet que j'ai l'honneur de vous présenter.

J'ai réuni autour de moi une équipe de femmes et d'hommes venus de tous horizons professionnels, politiques et associatifs, mais unis par l'amour passionné de Bandol. Ensemble, ils ont écrit un projet de ville complet, à la fois précis et compétent, qui, je le crois, répond à tous les enjeux et à tous les défis qui sont ceux de notre ville.

Un projet qui nous permettra de construire, ensemble, une nouvelle ambition pour Bandol.

Marc Bayle



***Bandol, un nom, capitale
de son terroir viticole,
une identité marquée
par un flanc de colline qui regarde
la mer, qui instaure un lien
physique, quasi charnel entre
les Bandolais et leur littoral .***

***Établir une mise en cohérence où
chaque quartier compte,
où les orientations d'aménagement
au centre ville et dans les quartiers
répondent à la fonctionnalité
de l'espace, à la qualité paysagère,
à la dynamique économique .***

***Retrouver les liens,
recréer les continuités...***

« Tout est bleu, bleu, bleu, bleu et les pierres sont blanches. La neige n'est pas d'un blanc plus pur que ces pierres au soleil entre la mer et le ciel bleu. Au fond, des collines pelées à la base d'argile rouge, font la haie contre le vent. »

André Suarez, Croquis de Provence, 1952.



NOTRE PROGRAMME

ENGAGER UNE VALORISATION DOUCE ET RAISONNÉE
répondant à la personnalité de Bandol, ses spécificités
et son caractère unique

- 1/1 - **Sécurité** : des moyens renforcés pour tous nos quartiers
- 2 - **Bandol Mobilités** : une ville facile à circuler, une ville facile à stationner
- 3 - Protéger l'équilibre de notre **littoral** : un impératif écologique, une nécessité touristique
- 4 - **Cœur de ville** : l'ambition retrouvée
- 5 - Pour nos **quartiers** : un plan « qualité de vie »
- 6 - Participatif, compétitif, attractif : un **port** qui renoue avec sa propre histoire
- 7 - Du patrimoine au numérique : la **culture** au service de notre identité
- 8 - Nos **écoles** : sûres, accueillantes... et écolos !
- 9 - Les **sports** à Bandol : un nouvel élan s'impose
- 10 - Retrouver une **gestion** ouverte et conviviale
- 11 - **Un médiateur communal** pour un mode alternatif de règlement des litiges
- 12 - Maximiser l'**événementiel**
- 13 - Conforter la vitalité **associative** bandolaise
- 14 - Faire de Bandol la capitale de son **terroir viticole**
- 15 - Un Bandol plus **solidaire**
- 16 - Développer le bien être **animal**
- 17 - **Eau** et inondation
- 18 - **Tourisme** et **développement durable**
- 19 - Repenser l'offre intergénérationnelle d'**équipements publics**
- 20 - Stimuler l'**économie** bandolaise
- 21 - Des **finances** maîtrisées au service du développement économique, social et environnemental de Bandol



1 SÉCURITÉ : DES MOYENS RENFORCÉS POUR TOUS NOS QUARTIERS

- Lancer un état des lieux de la **prévention de la délinquance** dès l'entrée en fonction de la nouvelle municipalité ;
- Généraliser la vidéoprotection, qui offre de vraies garanties ;
- Réexaminer la convention de coordination entre la police nationale et la police municipale ;
- Elaborer un contrat annuel de tranquillité publique, prenant mieux en compte le caractère évolutif des problématiques de sécurité, en concentrant les actions sur les micro-secteurs définis en fonction de la gravité et de la répétition des problèmes rencontrés ;
- Produire une revue d'effectif des moyens de la police municipale, devant tenir compte du renforcement de l'exercice de la police des baignades et de la généralisation des patrouilles dans tous les quartiers de la ville ;
- Demander la désignation de policiers «référénts de sûreté», agents ayant suivi une formation spécifique, et experts de la prévention technique de la malveillance, réalisant des études de sûreté et de sécurité préalables à certaines opérations d'aménagement urbain ;
- Créer un **groupe partenariat opérationnel** de sécurité (GPO) pour lutter contre les cambriolages, les vols par effraction et le trafic de drogue ;
- Réactiver le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, instance capitale de coproduction de sécurité entre les acteurs publics et la population ;
- Présence régulière de référents de la police municipale lors des réunions des comités de quartier afin que la population puisse informer directement les équipes des besoins et des problèmes.

2 BANDOL MOBILITÉS : UNE VILLE FACILE À CIRCULER, UNE VILLE FACILE À STATIONNER

- Elaborer un **plan de mobilité**, en accord avec la communauté d'agglomération qui dispose de la compétence statutaire en l'espèce ;
- **Désengorger la circulation sur le port** en évitant une concentration massive de stationnement à son extrémité (stade), et en multipliant des parkings dans le centre, en amont du front de mer (gare, terrain GRDF, secteur de la poste, etc.) ;
- Création d'une station **multimodale** à la gare ;
- Mettre en place un dispositif de **navettes urbaines** au sein dudit plan de mobilité ;
- Envisager des **parkings de délestage** en entrée de ville.

Multiplier l'offre de parkings sans impact sur le paysage

PLAN MOBILITE

Traiter des voies publiques ne se résume pas à couler du bitume. La composante d'un plan de mobilité est une réflexion globale à adopter en fonction des usages.

- Nous engagerons une réflexion sur les potentialités de **piste cyclable urbaine** en alternative à la voiture (étude en partenariat avec le CAUE-Conseil Architecture Urbanisme Environnement et le département).
- Nous mettrons en place un système de **navettes** urbaines régulières ou ponctuelles selon les événements.
- Développement de **cheminements piétons** (voie douce) et végétalisation des parcours existants.
- Création d'une **station multimodale**, un lieu d'échange où se connectent différents modes de transports : train, navette, bus, taxi, vélo, location...



La gare, une nouvelle station multimodale

3 PROTÉGER L'ÉQUILIBRE DE NOTRE LITTORAL : UN IMPÉRATIF ÉCOLOGIQUE, UNE NÉCESSITÉ TOURISTIQUE

- Ne pas céder à la surenchère de l'occupation des véhicules sur le bord de mer qui doit retrouver un caractère naturel ;
- Préserver, voire restaurer les espaces très proches de la mer, qu'ils soient en zone urbaine ou en zone naturelle ;
- Mettre en place des plantations le long des voies d'accès au littoral en ménageant les percées visuelles ;
- Préserver la servitude de passage avec ses qualités paysagères des piétons le long du littoral ;
- Limiter la constructibilité sur le front de mer ;
- Rendre le parking du Capelan à son état naturel ;
- Mettre en place une commission consultative, associant la municipalité aux différents groupements d'acteurs concernés par la gestion du littoral (Sogeba, acteurs du nautisme, pêcheurs, plagistes, plongeurs, associations) pour travailler à une stratégie de gestion de notre littoral et création d'un service municipal « Mer et littoral » ;
- S'associer au processus de lancement d'un contrat de baie, sous l'angle intercommunal ;
- Restructurer les locaux de la plage du Casino pour la création d'un **Pôle de la Mer** (expositions, séminaires, colloques...).



*Végétalisation du terre-plein du château
(parking gratuit du stade)*

Création d'une continuité paysagère

4 CŒUR DE VILLE : L'AMBITION RETROUVÉE

- Multiplier les liens entre le quai et les autres rues du centre, créant ainsi une synergie entre les différents lieux, favorisant une dynamique économique de l'ensemble du centre ;
- Procéder à la revitalisation de la fonction commerciale du centre-ville autour d'un agenda « **Commerces en cœur de ville** », avec la recherche d'un label favorisant ainsi la mise en réseau, l'échange de bonnes pratiques et la mobilisation d'expertise ;
- Engager en faveur des **rues adjacentes au port** un plan très ambitieux de mise en valeur pour garder un cœur de ville commerçant et attractif pour tous, avec la mobilisation de moyens financiers ;
- Saisir les opportunités de **liaisons piétonnes**, de création d'espaces publics dans le cadre ou non d'opérations nouvelles ;
- Favoriser l'implantation de métiers d'art, de lieux d'exposition, en rapport avec le patrimoine culturel, viticole et cinématographique ;
- Lancer une action d'amélioration de l'habitat en termes énergétiques et architecturaux ;
- Mettre sur pied une organisation nouvelle et professionnelle avec l'institution d'un manager de centre-ville pour favoriser l'attractivité globale, en concertation avec les associations représentatives des commerçants.



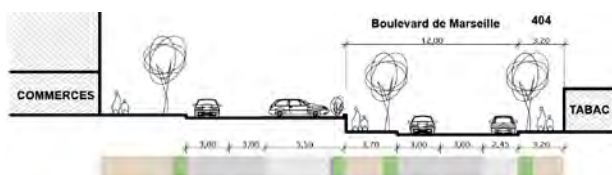


5 POUR NOS QUARTIERS : UN PLAN « QUALITE DE VIE »

- Proposer un plan « **Bandol vert et bleu** » à chaque quartier afin qu'il décide lui-même de son embellissement et de sa végétalisation ;
- Végétaliser l'ensemble des voies descendantes vers le port ;
- Favoriser le traitement végétal des parcelles aux abords des voies au moyen notamment de l'aménagement des règles du PLU ;
- Faire participer les Bandolais aux opérations de revégétalisation autour d'un dispositif participatif de plantations dans les rues (pieds de façades, pieds d'arbres, jardinières, petits délaissés), constitutives de mini trames vertes intra-quartiers favorables à la biodiversité ;

- Adopter le principe « **Un quartier = un parc familial** », et ce afin que chaque quartier dispose d'un poumon vert, lieu de convivialité et cœur de quartier ;
- Mettre en place un projet d'aménagement autour des commerces de proximité, fondé sur la qualité paysagère dans les quartiers ;
- Elaborer un programme d'actions en faveur des quartiers excentrés, en lien avec leurs comités de quartier, tels Cole de Rene, Poutier, Vallongue, Naron... Ouvrir un débat sur la question de la mise aux normes en matière du tout-à-l'égout et de l'éclairage, sujet qui méritera une confrontation ouverte des points de vue ;
- Ne pas utiliser les logements sociaux comme prétexte à construction, densifiant l'urbanisation des quartiers. A ce titre, il s'agit de finaliser un contrat de mixité sociale (celui-ci n'a pas été signé à ce jour). Il convient de ne pas imposer à Bandol un afflux brutal de populations dont personne ne nous garantit la bonne intégration.

Les implantations nouvelles de logements sociaux devront toujours s'inscrire dans un plan général d'aménagement respectant les spécificités de Bandol et non pas au coup par coup, et dans des délais compatibles avec l'organisation spatiale de Bandol.



Une ville est d'autant plus attractive que ses habitants s'y sentent bien, que son patrimoine est respecté et mis en valeur de manière qualitative.

Principe de la démarche de végétalisation des voies





6 PARTICIPATIF, COMPÉTITIF, ATTRACTIF : UN PORT QUI RENOUVE AVEC SA PROPRE HISTOIRE

Conforter la maîtrise communale du port de Bandol

- Engager un audit externe sur la gouvernance et les conditions de fonctionnement de la Sogeba ;
- Retirer de la Sogeba ses attributions indues (gestion du Val d'Aran, Maison des Vins) ;
- Nouer un nouveau dialogue, en confiance et sérénité, avec le monde du nautisme, la concertation avec lui étant la règle avant toute prise de décision et cessation de lui imposer des normes tatillonnes ;
- Viser la bonne administration des services portuaires (distribution du carburant, réfection des pannes, dragage des fonds, gestion de l'accueil) ;
- Réexaminer les modalités d'application au port de Bandol de l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;
- Mettre en œuvre l'obtention de la certification « **Ports propres** » : seule certification européenne spécifique aux ports de plaisance, elle permet de tendre vers une excellence environnementale en matière de gestion des déchets et de rejets des effluents dans les ports.

7 DU PATRIMOINE AU NUMÉRIQUE : LA CULTURE AU SERVICE DE NOTRE IDENTITÉ

- Etudier la création d'un **Centre du patrimoine et de l'histoire de Bandol**, consolidant la personnalité de la ville ;
- Conforter le « **Parcours sur l'identité de Bandol** » autour des écrivains, des artistes et des chefs d'entreprise qui ont marqué l'histoire de la ville ;
- Augmenter l'offre d'**animation l'hiver** (foire aux Santons, fête des Lumières par exemple) **et l'été** (manifestations déambulatoires, possibilité d'associer le théâtre de rue, manifestations musicales au Parc du Canet...) ;
- S'appuyer sur la galerie Ravaisou pour mettre en cohérence l'offre culturelle ;
- Développer l'apprentissage des arts plastiques ;
- Sensibiliser les enfants à toutes formes d'art ;
- Lancer les études préalables visant à la création d'une Maison des Jeunes, avec une orientation forte vers le développement du numérique ;



- Ouvrir des « Carnets de voyage » notamment au profit des croisiéristes et des touristes.

8 NOS ÉCOLES : SÛRES, ACCUEILLANTES... ET ÉCOLOS !

- Ambassadrices de la transition écologique : tri à 100% des déchets, formation aux éco-gestes, fin du gaspillage alimentaire, végétalisation des cours d'école ;
- Accélérer la **transition alimentaire** dans les cantines scolaires, le centre aéré, la halte-garderie (mise en place de circuits courts d'approvisionnement et préparation des repas... la cantine comme outil pédagogique) ;
- Renforcer l'**accueil des enfants en situation de handicap** dans les activités périscolaires, et la sensibilisation de l'ensemble des personnels et écoliers, au moyen notamment du recrutement d'accompagnants prévu dans le cadre de la récente conférence nationale du handicap ;



- Réouverture de certains emplois (accompagnateurs des enfants de l'école du Bois Maurin, éducateur sportif et infirmière à l'école Octave Maurel, recrutement d'emplois d'animateurs contractuels à expertiser) ;
- Examiner et améliorer les conditions d'accueil des enfants du Bois Maurin aux services culturels et de l'accès des enfants en situation de handicap à la restauration scolaire.

9 LES SPORTS À BANDOL : UN NOUVEL ÉLAN S'IMPOSE



Pour une ville sportive qui crée l'évènement et rayonne nous remettons à niveau des infrastructures sportives notamment le gymnase, le stade, la SNB afin de multiplier les rassemblements sportifs (compétitions, tournois, régates...).

Sport & santé

- Pour tous, proposer un centre de loisirs adulte municipal, notamment au profit des personnes en situation de handicap, les seniors, autour d'activités physiques en jours ouvrables, de remise en forme, de randonnée, etc. ;
- Création d'une Maison Sport-Santé, à intégrer dans la remise en état du gymnase municipal ;

Sport & éducation

- Favoriser les initiations au sport pour les tout-petits, dans les écoles maternelles et primaires, en s'appuyant sur des éducateurs sportifs diplômés ;

Sport & loisirs

- Créer une école de rugby au cours de la mandature ;
- Développer le partenariat avec le mouvement sportif bandolais ;
- Étudier au sein de la communauté d'agglomération la possibilité de la création d'une piscine intercommunale.

10 RETROUVER UNE GESTION OUVERTE ET CONVIVIALE

- Rendre la parole à des comités de quartier, désignés démocratiquement, constitués sous la forme d'associations «loi de 1901», maîtres de leur organisation et de leur fonctionnement, qu'ils aient droit au chapitre municipal, faisant entendre leurs préoccupations, leurs attentes, leurs observations, leurs préconisations et leurs critiques. Adaptation de la municipalité dans sa nouvelle organisation, tant au niveau des élus que des fonctionnaires, à la problématique des quartiers ;
- Mettre en place une programmation pluriannuelle des travaux dans les quartiers ;

- Activer la commission consultative des services publics locaux, certes non obligatoire pour une commune comme Bandol, mais dont l'institution s'avère importante pour impliquer davantage les Bandolais dans l'administration de leur ville ;
- **Créer une vraie démocratie coopérative**, par un droit d'initiative citoyen. Dès lors que 10% des électeurs en font la demande, un sujet pourra être débattu en conseil municipal ;
- Organiser une grande consultation à mi-mandat, afin d'effectuer un bilan de l'action menée et d'enrichir les orientations pour les 3 prochaines années.

11 UN MÉDIATEUR COMMUNAL POUR UN MODE ALTERNATIF DE RÈGLEMENT DES LITIGES

Sur le fondement de l'article 81 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, Bandol Ambitions propose :

- La création d'un **médiateur communal**. Désigné par le conseil municipal, les missions du médiateur doivent être exercées en toute indépendance et sont incompatibles avec celles d'élu ou d'agent de la collectivité qui le nomme ;
- La médiation, qui a un caractère **gratuit**, a pour objet principal de prévenir la judiciarisation des litiges. La saisine du médiateur territorial interrompt les délais de recours contentieux et suspend les prescriptions dans les

conditions prévues par le code de justice administrative.

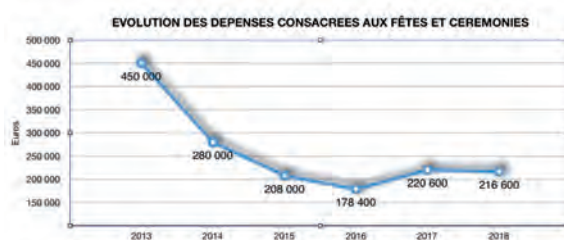
La médiation fait intervenir un tiers, le médiateur, qui s'efforce de proposer aux deux parties une solution de leur différend, qu'elles sont ensuite libres d'accepter ou non. Le médiateur n'est pas investi du pouvoir d'imposer sa décision comme l'est le juge.

L'intérêt de la médiation territoriale est de revivifier l'expression de la citoyenneté. Il peut être le maillon nécessaire entre l'administration et les citoyens. Le médiateur tient ainsi un **rôle de facilitateur**, devant veiller à préserver l'équité **dans le traitement d'un litige**.

12 MAXIMISER L'ÉVÈNEMENTIEL

Le constat : des moyens rabotés par la municipalité sortante : **-52 % sur la période 2013/2018**.

- Promouvoir une organisation professionnelle de l'évènementiel ;
- Relancer un programme ambitieux de la **fête des vins** ;
- Renouer avec les manifestations nautiques (salon de la mer), musicales (au Parc du Canet) et des fêtes de fin d'année organisées avec éclat (parades lumineuses, illuminations des pointus, etc.), des manifestations déambulatoires l'été...



- Etre un partenaire actif dans l'organisation des **régates**.
- Dans ce cadre, viser des actions évènementielles dédiée aux jeunes :
 - un conseil municipal des jeunes consulté sur l'organisation des événements ;
 - une étude préalable à lancer sur une Maison des Jeunes.



13 CONFORTER LA VITALITÉ ASSOCIATIVE BANDOLAISE

- **Restaurer les moyens financiers** alloués aux associations, fortement rabotés par la municipalité sortante (- 20% en moyenne : 541.000 € en 2014 / 418.600 € en 2018) ;
- Co-signer une **charte d'engagements** réciproques organisant la concertation, pour co-construire les politiques publiques dont Bandol a besoin et permettre aux initiatives d'entrer en résonance avec elles ;

- Prévoir une clause de revoyure annuelle entre la municipalité et les dirigeants d'associations ;
- Recourir au dispositif de **conventions d'objectifs à caractère pluriannuel**, précisant l'objet de la subvention, son montant, les conditions de son utilisation et le compte rendu d'emploi des fonds alloués ;
- Étudier la possibilité d'attribuer de **nouveaux locaux** au secteur associatif.

14 FAIRE DE BANDOL LA CAPITALE DE SON TERROIR VITICOLE

Retisser les liens et nouer une collaboration étroite avec les vignerons, afin que notre ville soit la véritable locomotive de l'AOC BANDOL.

- Conserver un local approprié mis à la disposition de l'Association des Vins de Bandol pour en faire une œnothèque prestigieuse ;
- Relancer et redimensionner la Fête du Millésime ;
- Initier des partenariats avec les domaines de l'AOC et épauler leurs démarches organisationnelles ;
- Editer un annuaire des domaines de l'AOC qui s'étend sur huit communes de la communauté d'agglomération pour une visibilité du patrimoine viticole de Bandol.



15 UN BANDOL PLUS SOLIDAIRE

- Promouvoir un dispositif de services à la personne pour les seniors (maintien à domicile, aide à la mobilité) ;
- Lancer une étude préalable visant à la création d'un EHPAD (les places en EHPAD pouvant être comptabilisées comme logement social) ;

- Créer au sein du CCAS une unité chargée de l'aide à l'accès au logement, à la prévention des expulsions locales, et à la lutte contre l'habitat indigne ;
- Soutenir les associations d'aide aux plus démunis, d'écoute et d'entraide.

16 DÉVELOPPER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Mettre en place une politique active et attentive au sort de l'animal, qu'il soit domestique ou sauvage :

- Programme de stérilisation des chats errants pour éviter des situations de détresse, ainsi que sur les pigeons pour éviter leur prolifération dans le centre-ville ;
- Favoriser la méthode thérapeutique basée sur la présence d'un animal comme médiateur qui permet d'améliorer la santé physique ou mentale d'une personne en difficulté dans les maisons de retraite et les foyers des anciens ;
- Soumettre au conseil municipal l'interdiction des cirques et des spectacles comportant des animaux en captivité et en exploitation, comme l'ont adopté déjà 390 communes ;
- Mettre en place une journée sans chasse une fois par mois pour que toute la population puisse se promener sans risque ;
- Proposer, en lien avec les associations volontaires, un système de garde pour les animaux dont les propriétaires doivent être hospitalisés ou qui doivent quitter leur domicile en urgence.



POSITIVER ET OPTIMISER LA VILLE

Faire de notre particularité géographique un atout

Un projet en réponse à des enjeux multiples d'accueil, d'animation, de bien-être, de biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de pédagogie.

Les caractéristiques géographiques, au lieu d'être un frein, doivent être optimisées comme guide de projet dans une logique de développement durable à valoriser. Ici, un amphithéâtre naturel, exposé au nord, vite ombragé, dirigé vers l'arrière pays, une zone inondable, inconstructible (R2), située dans le périmètre de protection rapprochée de captage des eaux du puits de Bourgarel.

LE PROJET

Exprimer les enjeux de la présence de l'eau.

17 EAU & INONDATION

La gestion des eaux pluviales est intimement liée à la topographie de la ville, à la géographie des vallons existants, aux traitements paysagers nécessaires pour ralentir et diminuer les risques de ruissellement et d'inondation.

- Prévoir, en accord avec la communauté d'agglomération la mise en place de **bassins de rétention** ;

Il faut, d'une manière générale :

- Utiliser le végétal contre le risque d'inondation et de ruissellement urbain. Faire de la réduction et la limitation de l'imperméabilisation des sols une priorité ;
- Inclure les zones d'écoulements et les ruisseaux secs dans les documents d'urbanisme (le ru du Grand Vallon, des Engraviers, le vallon de Poutier) dans un objectif de prévention des risques ;
- Articuler la gestion de l'eau avec les documents de planification :
 - Actualiser le Schéma Directeur d'assainissement pluvial communal, et prendre en compte les réglementations pour l'élaboration du PLU lors d'une prochaine révision ;



- Renforcer la gestion du risque d'inondation en interdisant les constructions dans les zones identifiées dans le Plan de Prévention du Risque Inondation et développer de préférence une mise en œuvre de solutions douces et pérennes ainsi que la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques et des zones naturelles d'absorption ;

- Faire appliquer les dispositions réglementaires dans le périmètre r approché de protection des aires de captages d'eau potable.

Par ailleurs, nous conforterons la place de l'eau dans la ville en créant des fontaines et en restaurant celles existantes qui ne sont plus en fonction.

Une zone inondable, inconstructible



LE TERRAIN DES GRANDS-PONTS

Un jardin de pluie pédagogique

● Création d'un jardin de pluie pour **valoriser les eaux pluviales** : mare artificielle alimentée par un réseau pluvial de calades, carré des senteurs régionales, reconstitution d'une ripisylve du Grand Vallat (aire de repos ornithologique) en reconnexion mer /fleuve côtier.

L'intérêt écologique d'un **refuge de biodiversité** ouvre droit à des financements.

- **Sensibilisation du public** (scolaires, habitants, touristes) au risque d'inondation et au rôle naturel du végétal dans la gestion de l'eau.
- Traduction de la notion de **corridor écologique**

d'un « Bandol vert et bleu » (continuité avec les espaces boisés et le fleuve côtier) en lien avec la trame verte et bleue du PLU.

Une pépinière municipale

● Installation d'une pépinière municipale en **ressource** de la politique d'embellissement de la ville et d'actions pédagogie des scolaires.

Un accueil éco-touristique

- **Un havre** de paix et de fraîcheur en été.
- Point relais d'information touristique.

18 TOURISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tourisme responsable

Avec le double objectif de fournir aux visiteurs un accueil plus satisfaisant et de pérenniser une ressource économique essentielle pour la commune :

- Nous impulserons une démarche de tourisme durable plus doux avec un **étalement de la saisonnalité**, dans le respect des habitants et la préservation de notre capital naturel, avec notamment la promotion d'un éco-tourisme lié aux caractères de notre territoire intercommunal.
- Nous accompagnerons les métiers du tourisme pour une **consommation maîtrisée des ressources** en eau et énergie pour neutraliser les impacts saisonniers.



« Dans un cadre enchanteur apparaît ton village, Bandol ! Et tu séduis tes visiteurs de choix On chercherait, en vain, plus riant paysage C'est la reine des mers, cette station de rois !

Jean des Bruyères, Bandol hier et aujourd'hui, 1921

Propreté

- Nous participerons activement à la **réduction et l'optimisation des déchets ménagers**, en associant les habitants, les commerçants et les associations, dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés intercommunal pour **améliorer le tri à la source** et **lutter contre le gaspillage alimentaire** (ménages, restauration et magasins d'alimentation), sensibiliser et assurer une collecte séparée des bio-déchets pour leur compostage.
- Des dispositifs de collecte supplémentaires indispensables au tri et aux ordures résiduelles en Points d'Apport Volontaires (PAV) seront mis en place pour assurer la propreté dans les quartiers.
- Les sites de décharge sauvage seront traités rapidement dès l'infraction constatée.
- Signature de la Charte nationale **«Zéro déchet plastique»** et identification d'un plan d'action communal avec la désignation de référents au sein de la municipalité pour suivre la démarche d'accompagnement opérationnel des commerçants pour réduire les déchets en mer.

Canicules

La création d'ombrage constitue une climatisation naturelle.

- Lancer une politique de **« Nature en ville »** : plantations d'arbres d'essences locales adaptées au climat méditerranéen et nécessitant peu d'arrosage. ces dispositifs pouvant bénéficier d'un financement régional.

19 REPENSER L'OFFRE INTERGÉNÉRATIONNELLE D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Nous voulons répondre aux besoins de chaque tranche d'âges en réhabilitant ou restructurant des locaux publics existants ou à créer :

- Augmenter l'accueil en crèches des enfants en bas âge (moins de 18 mois). Nous créerons un lieu d'accueil pour une **crèche parentale**.
- Restructurer le site du **gymnase municipal** pour créer :
 - une salle polyvalente accueillant des compétitions sportives de haut niveau en public et de l'évènementiel ;
 - de nouvelles salles d'entraînement ;
 - une **Maison des jeunes** en extension du CLJ avec salle ciné club, salle de répétition pour les groupes musicaux ;
 - une **maison Sport & Santé** ;
- Créer un **Centre du patrimoine et de l'histoire de Bandol sur un site approprié** ;
- Favoriser l'implantation d'un nouvel **EHPAD** (page10) ;



- Restructurer les locaux existants de la plage centrale (SNB, CLJ, SNSM) pour la création d'un **Pôle de la Mer**.
- En fonction des possibilités de convention avec le casino, envisager la création d'un **complexe** de salles spacieuses de standing pour l'accueil de manifestations dédiées notamment à la mer (lieu d'expositions, forums, séminaires, colloques...).

CONFÉRER UNE PLACE CENTRALE À LA MER

Mettre en synergie la ressource associative

Nous souhaitons recentrer la communauté des «gens de mer» (associatifs et professionnels) autour de notre patrimoine maritime exceptionnel :

- Mettre à disposition des associations un site dévolu à la mer et offrir au public un lieu d'expositions, de rencontre et d'accueil;
- Autour de leur passion commune, fédérer le monde associatif de la mer (sport, pêche, protection et nautisme) particulièrement riche ;

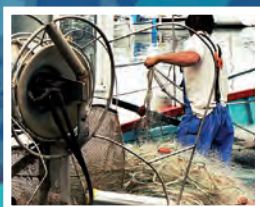
Une pédagogie de la mer

- Sensibiliser les usagers en soutenant les initiatives éco-citoyennes ;
- Renforcer l'action pédagogique de la SNB et des classes Voiles ;
- Mettre en place un sentier-marin à destination des scolaires de Bandol et de Sud Sainte Baume pour enrichir la capacité d'accueil de l'école de la Mer ;
- Impulser la création d'une aire marine éducative pour initier le jeune public à la protection du milieu marin (scolaires de cycle 3) en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées.

Un lieu de connaissance partagée

Dans une logique de contrat de Baie :

- Créer un observatoire marin pour un état des lieux de la baie et se doter des outils pour une meilleure gestion des milieux littoraux et de leurs usages ;
- Promouvoir les technologies et innovations liées à la mer avec les pôles d'excellence locaux : l'institut océanographique Paul RICARD, le Musée Frédéric Dumas du nom de l'un des Mousquemers pionniers de la plongée sous-marine autonome... ou encore les entreprises de pointe regroupées au sein du Technopôle de la Mer réparti entre Ollioules et Bregailon.



Un Pôle de la Mer



20 STIMULER L'ÉCONOMIE BANDOLAISE

Une revitalisation de la fonction commerciale du centre-ville et des autres pôles commerciaux s'impose.

En lien avec les commerçants, nous engagerons et mettrons en œuvre une stratégie globale adaptée à la situation du territoire et de ses centralités :

- Obtenir un **dispositif «Commerces en cœur de ville»**, comportant un label, des incitations à définir des stratégies locales pour le développement du commerce, l'accompagnement des commerçants dans leur adaptation au commerce de demain, l'unification des enseignes pour garantir l'esthétique du centre ;
- Elaborer, en accord avec l'intercommunalité, un **règlement local de publicité** ;
- Promouvoir **une nouvelle organisation de la fonction commerciale**, autour de la création de structures inspirées des sociétés de développement commercial (SDC) ou avec la mise en place d'un manager de centre-ville, dont la mission de développeur sera de travailler non seulement au renforcement du dynamisme commercial de la ville (améliorer le parcours et l'acte d'achat en centre-ville), mais plus largement à l'attractivité globale ;
- Créer un **Forum des Artisans locaux** afin de favoriser les interactions entre les Bandolais et les entreprises locales ;
- Réserver, dans le cadre de l'attribution de marché public de gré à gré, aux entreprises locales, les commandes publiques inférieures à 40 000 € selon les termes de l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.



Une zone de services confortée et restructurée

- Renforcement et mise en valeur de la zone de services du Grand Vallat ;
- Etudier les possibilités de gestion de la zone inondable par des aménagements en amont du Grand Vallat, dans une démarche intercommunale ;
- Mettre en place un plan de restructuration des dessertes ;
- Permettre l'implantation nouvelle de services.

21 DES FINANCES MAÎTRISÉES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE BANDOL

En dépit de l'autosatisfaction récurrente de la municipalité sortante en l'espèce, sa politique financière s'est caractérisée par sa frilosité et son côté « bas de laine » :

Les dépenses d'investissement de la commune de Bandol ont été ainsi réduites au minimum entre 2013 et 2018 : de 3,808 millions d'euros en 2013 à 2,998 millions d'euros en 2018, soit -21% pour les dépenses d'équipement, et -86% pour les autres dépenses d'investissement sur la même période.

Comment s'étonner alors du sous-équipement des quartiers périphériques et du centre-ville (déficit de fleurissement, d'enfouissement des réseaux, d'éclairage et d'événementiel, etc.) ?

- **L'investissement public communal doit être rehaussé** dans le respect de l'équilibre financier ;

Cette frilosité se vérifie également dans l'allergie à l'emprunt de la municipalité sortante, malgré un faible endettement. Ainsi, les taux d'emprunt s'échelonnaient pendant ladite mandature entre 4% et 6,12%.

- L'équipe de Bandol Ambitions s'engage à **renégocier ces emprunts** à la faveur du contexte actuel du niveau

baissier des taux. Une telle renégociation, sur la base de 1,40%, déboucherait sur un gain annuel de 322.000 € d'intérêts, somme qui pourrait être dédiée au secteur social et à la politique événementielle.

Nous prenons, en tout état de cause, les engagements suivants :

- **Audit externe**, dès l'installation de la future municipalité, de la situation financière de la collectivité, destiné notamment à dégager des marges de manœuvre possibles ;

- **Stabilisation de la pression fiscale** sur la durée de la mandature 2020-2026 ;

- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement**, notamment des frais généraux et des dépenses de personnel, sans toucher aux droits acquis ;

- **Maximisation des mutualisations financières** avec la communauté d'agglomération et augmentation des ressources de la ville par des cofinancements avec cette dernière, le département, la région, l'État et les fonds européens.

Le parcours de Marc Bayle en quelques dates :

1952 naissance à Toulon. Après Sciences-Po Paris, un doctorat en droit et un doctorat ès lettres et sciences humaines, entrée dans la Marine Nationale comme commissaire de la Marine **1985** entrée dans le corps des sous-préfets **1993** conseiller budgétaire d'Alain Juppé au ministère des affaires étrangères **1994** élu au Conseil général du Var **2005** directeur général-adjoint de la direction générale des collectivités locales (DGCL) **2007** directeur des transports et de la protection du public à la préfecture de police de Paris **2010** entrée dans le corps des préfets - préfet du Cantal **2013** détaché comme inspecteur général de l'administration.

Marié, un enfant, Marc Bayle est chevalier de la Légion d'Honneur.



1 Marc BAYLE
Avocat
Préfet (er)



11 Christian GICQUEL
Chef d'entreprise
Sauveteur en mer



21 Bernard MOLINA
Ecrivain



2 Martine HENRIOT
Architecte-urbaniste



12 Emeline OLIVE
Employée de commerce



22 Catherine SAUVAN
Infirmière (er)



3 Gérard MINO
Avocat



13 Jean-Michel ROSSI
Ancien cadre d'entreprise EDF



23 Philippe ROMETTE
Chef d'entreprise



4 Floriane CERCIO
Commerçante



14 Audrey VACANCE
Infirmière libérale



24 Agnès MALDONADO
Ministère de la justice (er)



5 Philippe LEFEVRE
Médecin



15 Pierre GOMPEL
Expert-comptable (er)



25 Maurice CALMEL
Commerçant (er)



6 Frédérique CONNAT
Médecin



16 Nathalie CAUNE
Graphiste-designer



26 Valérie CHAZAL
Secrétaire administrative
d'entreprise



7 Philippe LECLERCQ
Chef d'entreprise



17 Ethan DANI
Directeur en restauration



27 Pierre LASSERRE
Commissaire général
de la Marine (2e S)



8 Sylvie LOGEAIS
Monitrice de plongée



18 Marie-Hélène PEPINO
Contrôleuse de gestion



28 Viviane GOUX
Orthophoniste (er)



9 Marc DE ROUGEMONT
Educateur sportif
Ancien joueur de l'équipe
de France de rugby à 15



19 Michel SIORAT
Ingénieur (er)



29 Marcel BOGI
Commerçant (er)
Maire-adjoint honoraire
de la ville de Bandol



10 Carine PINET
Technicienne de voirie
dans l'espace public



20 Véronique PAGANO
Commerçante

